

SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2022035

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 21/03/2022

Objet : BUDGET PRINCIPAL- EXERCICE 2021 APPROBATION COMPTE DE GESTION

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 30/03/2022 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2022-035 BP 2021 Approbation cpte gestion.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20220321-2022035-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/03/2022

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	11
Représentés :	0
Excusés :	23
QUORUM	9

SÉANCE DU 21 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, au jour du vingt et un mars à dix heures et cinq minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 3 mars 2022.

Etaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, POUMIROL Émilienne, LAFFONT Didier, LAURENTIES Céline, LAMANT Sophie, BOUCHE Joël, ITIER Alain, GILLON Christophe, CAZALOT Christian

Etaient excusés : SIMION Arnaud, DEGERS Laurence, CROQUETTE Martine, LUBAC Christophe, DENOUVION Victor, LECLERC Marie-Claude, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, VINCINI Sébastien, BAGNÉRIS Bernard, MALRIC Line, VEZAT-BARONIA Maryse, MASELLA Lauriane, DEUILHÉ Serge, CUJIVES Didier, FOUCHIER Dominique, SIORAT Florence, GIBERT Vincent, TOUZET Sophie, BARRIÈRE Karine, DUNAL Jonhny, SERVAT Jacques, BOYER Maxime, MORIN Claude

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2021
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2012-1246 du 7/11/12 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M61 applicable aux services départementaux d'incendie et de secours ;

VU la délibération n°2021/033 du conseil d'administration du SDIS du 08/03/2021 adoptant le budget primitif de l'exercice 2021 du budget du budget principal ;

VU la délibération n°2021/156 du conseil d'administration du SDIS du 06/12/2021 adoptant la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget principal ;

L'exécution des dépenses et recettes relatives au budget principal de l'exercice budgétaire 2021 a été réalisée par madame la responsable de la paierie départementale de la Haute-Garonne ; le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de l'établissement.

Les écritures du compte administratif du président du service départemental d'incendie et de secours de la

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Haute-Garonne et du compte de gestion de madame la responsable de la paierie départementale sont concordantes.

Il est donc proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au compte administratif de l'établissement pour le même exercice.

ENTENDU le rapport de madame la responsable de la paierie départementale sur le compte de gestion,

ENTENDU le rapport du président,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du conseil d'administration, **à l'unanimité**,

APRÈS avoir constaté que les écritures du compte administratif du président du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne et du compte de gestion de madame la responsable de la paierie départementale sont concordantes,

ARRÊTENT le compte de gestion de l'exercice 2021 du budget principal au 31/12/2021.

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,



Gilbert HÉBRARD

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 00 • fax 05 61 06 37 07
ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex